

Département de la  
CÔTE-D'OR

Arrondissement  
de  
BEAUNE

Convocation du  
18 mai 2022

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 24 MAI 2022

**PRESENTS** : Pascal GRAPPIN, Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE, Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL, Jacques BARTHELEMY, Dominique DUPONT, Georges STRUTYNSKI.

**EXCUSES** : François MARQUET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Valérie DUREUIL.

#### B/22/53 - OBJET : SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE ET ORGANISMES DE DROIT PUBLIC DU DOMAINE CULTUREL - ANNEE 2022

Le budget primitif du budget principal 2022 prévoit des subventions aux manifestations des associations culturelles selon la répartition suivante :

Fonction	Bénéficiaires	Montant
33 - Culture	Association ACAHN (Sur les Hauts de Nuits)	1 230.00 €
33 - Culture	Association Agir pour Nuits (Salon du Livre et des Auteurs)	1 100.00 €
33 - Culture	Les Amis de Musique au Chambertin (Festival Musique au Chambertin)	3 500.00 €
33 - Culture	Vill'art (La Karrière)	3 500.00 €
33 - Culture	Association Complètement Barges (Festival Complètement Barges)	2 200.00 €
33 - Culture	Association APCVLB (Salon Livres en Vigne)	2 200.00 €
33 - Culture	Association Round Minuits (Festival Sons d'une Nuits d'été)	3 500.00 €
33 - Culture	Association Volcano (Festival Volcan de Nuits)	1 140.00 €
33 - Culture	Association Les Amis des Orgues de Nuits (Festival les Orgues de Nuits)	1 150.00 €
33 - Culture	Association les Amis de Dansité (les Bacchanales de Nuits)	1 240.00 €
33 - Culture	Association La bande Adhoc (Salon ViniBD à Corgoloin)	1 240.00 €
<b>TOTAL ARTICLE 6745</b>		<b>22 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions aux manifestations des associations culturelles selon la répartition ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2022, à l'article 6745.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,  
POUR COPIE CONFORME,  
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ,  
Pascal GRAPPIN.

